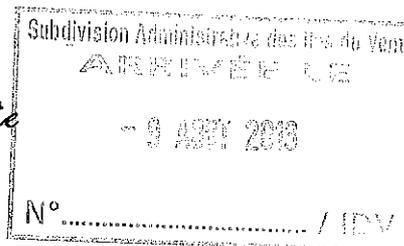




Ville de Papeete



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 AOUT 2013**

---//---

L'an Deux Mille Treize, le premier août à dix sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUILLARD, Maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h30.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mr Jules IENFA, Conseiller municipal, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUILLARD Michel	X			
MAIOTUI Paul	X			
TEAHA Danièle	X			
BOUTEAU Nicole		X	SUEN KO Régina	
FONG LOI Charles	X			
TRAFTON Mareva	X			
TEMEHARO René	X			
SHAN SEI FAN Victorine		X		
DESTANG Max	X			
TAMA Hinatea		X	MAIOTUI Paul	
TEATA Marcelino	X			
ELLACOTT Alban	X			
LE GAYIC Roméo	X			
PANAI Florienne		X		
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain	X			
CHAMPS Agnès	X			
CLARK Jean-Claude	X			
IENFA Jules	X			
PENOT Yvette		X	TEAHA Danièle	

TANSEAU Robert		X		<i>est arrivé au cours du débat et du vote de la délibération n°2013-75.</i>
LOMBARD Adrien		X		
LIVINE Danielle		X		
TE PING Antoinette		X		
PUHETINI Sylvana		X	TRAFTON Mareva	
BORDET Lily	X			
SUEN KO Régina	X			
SARCIAUX Aldo	X			
GATIEN Johanna	X			
MATAOA Myron	X			
CARLSON Jean-Michel		X		
PEU Titaua		X		
TCHEONG Céline		X		
NAIA TERIIPAIA Amaronn		X	GATIEN Johanna	
MAONI Charles	X			
TOTAL	21	14	5	

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

21 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du compte-rendu de la séance du 23 mai 2013 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 23 mai 2013 appelle de leur part des observations.

Aucune observation n'a été formulée, le compte-rendu est adopté à la majorité. (2 absentions)

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation:

• **En matière d'actions en justice exercées au nom de la commune :**

2013-41	D'ester en justice afin de défendre le Maire de la Commune de Papeete dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir intenté par Monsieur Jean-Claude CLARK contre un arrêté municipal (REP).	30.05.13
2013-42	D'ester en justice afin de défendre le Maire de la Commune de Papeete dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir intenté par Monsieur Aldo SARCIAUX contre un arrêté municipal (REP).	30.05.13
2013-43	D'ester en justice afin de défendre la Commune de Papeete dans le cadre d'une action intentée par les associations syndicales libres des propriétaires des lotissements AREVAREVA et FENUA UTE.	04.06.13

• **En matière de subventions aux associations :**

2013-46	Convention 2013-11 passée avec l'association sportive DRAGON relative à l'attribution d'une subvention de 500 000 FCFP pour l'année 2013.	27.05.13
2013-52	Convention 2013-24 passée avec l'association « Association Sportive Hono'ura » pour l'attribution d'une subvention de 1 500 000 (XPF).	25.06.13

• **En matière de création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux :**

2013-23	Décision instituant une régie de recettes « parkings et stationnements payants »	12.06.13
---------	--	----------

• **En matière de réalisation d'emprunt :**

2013-40	Décision n°2013-40 du 23 mai 2013 concernant un emprunt auprès de l'AFD pour un montant de 400 millions XPF.	30.05.13
---------	--	----------

• **En matière de reprises de concessions dans les cimetières :**

2013-49	Autorisant Mr Gaston LO à rétrocéder au profit de la commune de PAPEETE la parcelle de terre qui lui a été concédée à titre perpétuel le 08 octobre 1970 située au 5 ^{ème} étage, rangée 7G d'une superficie de trois mètres carrés (3m ²), en échange d'une nouvelle parcelle de terre de même superficie.	12.07.13
---------	--	----------

• **Autres :**

2013-44	Marché public de fournitures n°7/2013 passé avec la SARL SRS CONSULTING le 12.02.13 pour l'installation de vidéoprotection en zone urbaine – phase 1, pour un montant total de 10 777 157 FCFP TTC.	28.02.13
2013-45	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2/2013 du 08.01.13 passé avec Mme Claire AUTHELIN, architecte, relatif à la construction du plateau sportif et aménagement du site du « Bain Loti » à Titiro.	02.04.13
2013-47	Marché public de travaux n°15/2013 passé avec la SARL S3T le 25.04.13 pour la rénovation et mise aux normes du bâtiment de la piscine municipale de Papeete lot n°8 : étanchéité, pour un montant de 3 961 540 FCFP TTC.	29.04.13
2013-50	Convention n°2013-1/div passée avec la SOCOTEC Polynésie SAS le 29.04.2013 relative à la solidité des ouvrages et la sécurité des personnes dans le cadre de la construction d'un plateau sportif couvert sur le site du « Bain Loti » à Titiro – Commune de Papeete, pour un montant total de 660 000 FCFP TTC.	16.05.13
2013-51	Avenant n°1 au marché de travaux n°28/2012 du 21 décembre 2012 relatif à l'éclairage de l'Uranie	10.06.13

III°) Examen des affaires comme suit :

<p style="text-align: center;">Délibération n° 2013-75 <i>Monsieur Robert TANSEAU est arrivé au cours du débat et du vote de cette délibération.</i></p>	<p>Majorité Dont 5 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2013 / 43 présenté par Mr Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, CRÉÉ, pour compter du 1^{er} Septembre 2013, un emploi à temps complet, de directeur de l'administration et des finances, du cadre d'emploi « conception et encadrement », de la spécialité administrative, aux grades de conseiller, conseiller qualifié et conseiller principal ; IMPUTE la dépense correspondante aux budgets communaux.</p> <hr/> <p><i>Occupant le poste de directrice de l'administration et des finances depuis le 1^{er} novembre 2007, Madame Anne-sophie Locquegnies arrivera au terme de son détachement de six ans auprès de la commune de Papeete à la fin du mois de novembre 2013. Les nouvelles dispositions de la fonction publique communale ne nous permettant pas de poursuivre cette collaboration dans les mêmes conditions, Mme Locquegnies a sollicité et obtenu l'accord de l'autorité communale afin de pouvoir anticiper son départ et intégrer son nouvel emploi dès le 1^{er} septembre 2013. Il sera procédé à son remplacement par le recrutement d'un nouveau directeur de l'administration et des finances.</i></p> <p><i>Compte-tenu du caractère stratégique du poste, monsieur Paul Maiotui s'interroge sur le type de contrat.</i></p> <p><i>Madame Régina Suen Ko pense qu'il serait plus prudent de recruter en CDD, vu l'importance du poste à pourvoir et de l'expérience qu'il nécessite. Cela laissera la possibilité à la municipalité de ne pas prolonger le contrat si la personne engagée ne donne pas satisfaction.</i></p> <p><i>Monsieur Jules Ienfa suppose qu'un recrutement en CDI prévoit un stage d'un an et que la période est suffisante pour juger les compétences de la personne.</i></p> <p><i>Monsieur Aldo Sarciaux se positionne contre la création du poste en indiquant que le Trésor pourrait mettre à disposition de la Commune un inspecteur dont les compétences seraient similaires à celles de Madame Locquegnies et par conséquent cela éviterait à la Commune des dépenses salariales inutiles.</i></p> <p><i>Monsieur le Maire s'élève contre les propos outranciers de monsieur Aldo Sarciaux, à l'égard de ses collègues élus, qui sous entendent que la commune se laisse aller à des dépenses inconsidérées.</i></p> <p><i>Il dénoncera systématiquement et fortement ce comportement qui n'est pas acceptable. Monsieur Charles Fong Loi partage le sentiment de Monsieur le Maire.</i></p> <p><i>Répondant à Monsieur Jean-Claude CLARK, Monsieur Paul Maiotui précise que les recrutements se font désormais dans le cadre de la fonction publique communale qui exige l'existence, et au besoin, la création d'un poste d'accueil. C'est bien l'objet de la présente délibération. Il indique par ailleurs que Madame Anne-Sophie Locquegnies a pris l'initiative de diffuser sa fiche de poste aux agents du trésor afin de leur donner l'opportunité de candidater. Monsieur Myron Mataoa souhaite que la commune privilégie le choix d'un polynésien. Monsieur le Maire espère, compte tenu du niveau de compétence exigé, que des polynésiens pourront se présenter. Il indique qu'à compétence égale, il partage l'avis de Monsieur Myron Mataoa.</i></p>	

V°) Questions diverses :

Une commission des finances est prévue le mercredi 14 août 2013 et le prochain conseil municipal le jeudi 29 août 2013.

Monsieur Max Destang ne souhaite pas que le nouveau locataire de la cafétéria du Marché soit autorisé à vendre également des produits artisanaux et autres.

Il demande à ce que le projet de convention soumis à sa signature soit modifié en conséquence. Mademoiselle Régina Suen Ko partage ce point de vue. Monsieur le Maire prend note et demande à ce que cette question soit réexaminée.

Monsieur le Maire souhaite que des dispositions soient prises pour contrôler la qualité des perles qui se vendent au marché et souligne qu'il a été interpellé à plusieurs reprises à ce sujet.

Madame Lily Bordet fait savoir que la vente de perles de mauvaise qualité est strictement interdite et que le service de contrôle de la direction des ressources maritimes est chargé de veiller au respect de la réglementation en vigueur et qu'il peut être sollicité par la direction du Marché.

Monsieur Myron Mataoa évoque le climat d'insécurité lié aux attroupements « kikiriri » autour du Marché. Monsieur le Maire reconnaît que le phénomène résiste malgré les multiples interventions de la DSP et de la DPM, mais il garde espoir de l'enrayer grâce aux renforcements des moyens de la police (vidéo surveillance, partenariat DPM/DSP/Parquet).

Monsieur Jules Ienfa souhaiterait sensibiliser les élus du conseil municipal qui sont également élus à l'APF sur la question du financement du traitement des déchets, et plus particulièrement sur la participation du Pays qui est dégressive et vouée à la disparition à échéance 2017. Monsieur le Maire souhaite une réunion sur le sujet ainsi que l'envoi d'un courrier à l'adresse du Pays afin de leur faire part de cette préoccupation des communes.

Évoquant le retrait de la contribution du Pays au financement du CUCS, monsieur le Maire indique que cela ne remet nullement en cause le travail de Monsieur Roméo Le Gayic, président du CUCS, qui a toute sa confiance. Les considérations sont d'ordre statutaire, le Pays estime que la politique de la Ville relève des financements de l'Etat.

Madame Régina Suen Ko remercie le conseil municipal qui lui a permis de participer au congrès des maires en qualité d'élue formatrice.

Monsieur le Maire félicite le travail effectué par l'équipe « entretien et jardins » pour l'embellissement des jardins et souligne que la réfection des escaliers et de la façade est une réussite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire de séance



Jules IENFA



Le Maire
Michel BUIILLARD